

FACTURE N° 5010050
N/REF : 30/12/2024 17H02 C:000724 I:01727

V/Appel du Lundi 30/12/2024 a 17H02

GUYOT INDUSTRIE

**ZI DE KEROLZEC
29600 ST MARTIN DES CHAMPS**

IMMEUBLE : KEROLZEC
ZI DE KEROLZEC
29600 ST MARTIN DES CHAMPS

Guipavas, le 09 Janvier 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : GUYOT ST MARTIN DES CHAMPS
MOTIF : ECREMAGE ET VOIR SEPARATEUR
Donneur d'ordre : M. Y. LE GOFF

INTERVENTION DU 02/01/2025
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
POMPAGE ET NETTOYAGE DU SÉPARATEUR HYDROCARBURES
REMISE EN EAU
CONTRÔLE FLOTTEUR
ÉCRÉMAGE DU BASSIN
CURAGE DE LA CANALISATION
DÉCHETS : 3 T EAUX HYDROCARBURÉES
0,24 T BOUE HYDROCARBURÉES

OBSERVATIONS : SB AB Email envoyé le 09/01/25 a 08H09 M. Y. LE GOFF

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
3,00	Heure Hydrocureur+chauffeur ADR	1	209,00	627,00
3,00	Opérateur Supplémentaire ADR	2	75,00	225,00
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
3,00	T(s) déchets Eaux hydrocarburées traités	1	185,00	555,00
0,24	T(s) déchets Boues Hydrocarburées traité	1	435,00	104,40

TOTAL H.T.	1511,40
T.V.A. a 20,00%	302,28
TOTAL T.T.C.En EURO	1813,68

Valeur en votre règlement au 28 Février 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal (Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008).

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros.

TVA acquittée sur les encaissements.